

Abonnement saison automne-hiver 2020/21 – CONTRAT LEGUMES PANIER « MOYEN »

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

A.M.A.P du Bocage**amapbocagestmalo@gmail.com***Siège social : Maison des Associations 40 ter, square des Caraïbes 35400 ST MALO*

Je, soussigné(e),

membre adhérent de l'AMAP du Bocage à jour de ma cotisation pour l'année 2020, souscrit un abonnement pour la **saison automne-hiver 2020/2021 (26 semaines)** d'un montant total de **340,60€ , le panier moyen est à 13,10€**. Je m'inscris dès maintenant pour assurer au moins **quatre permanences distribution** (voir feuille correspondante).

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Modalités de règlement : (cochez la case correspondante)

- ☐ 1 règlement : **340,60 € le 7 octobre 2020**
☐ 2 règlements : **170,30 € les 7 octobre 2020 et 6 janvier 2021**
☐ 3 règlements : **113,60 € le 7 octobre, et 113,50€ le 2 décembre 20 et 3 février 2021**
☐ autres modalités : discussion au cas par cas avec le coordinateur et l'agriculteur.

Les chèques sont libellés à l'ordre de «**EARL La Petite Claye des champs**». (pour les membres adhérents prenant un abonnement en cours de saison , seront déduits du montant les distributions passées)

Partage de la récolte :

Tous les MERCREDIS hors vacances des agriculteurs, **du 7 octobre 2020 au 31 mars 2021**, entre **18h30 et 19h30, 2 allée de la Goëlette, salle Théophile Briant à St Malo**. Les vacances du producteur (incluses dans l'abonnement - 2 semaines) seront indiquées à l'avance à chaque membre abonné.

Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à
le.....

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Abonnement saison automne-hiver 2020/21 – CONTRAT LEGUMES PANIER« MOYEN »

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

A.M.A.P du Bocage**amapbocagestmalo@gmail.com***Siège social : Maison des Associations 40 ter, square des Caraïbes 35400 ST MALO*

Je, soussigné(e),

membre adhérent de l'AMAP du Bocage à jour de ma cotisation pour l'année 2020, souscrit un abonnement pour la saison **saison automne-hiver 2020/2021 (26 semaines)** d'un montant total de **340,60€ , le panier moyen est à 13,10 €**. Je m'inscris dès maintenant pour assurer au moins **quatre permanences distribution** (voir feuille correspondante).

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Modalités de règlement : (cochez la case correspondante)

- ☐ 1 règlement : **340,60 € le 7 octobre 2020**
☐ 2 règlements : **170,30 € les 7 octobre 2020 et 6 janvier 2021**
☐ 3 règlements : **113,60 € le 7 octobre, et 113,50€ le 2 décembre 20 et 3 février 2021**
☐ autres modalités : discussion au cas par cas avec le coordinateur et l'agriculteur.

Les chèques sont libellés à l'ordre de «**EARL La Petite Claye des champs**». (pour les membres adhérents prenant un abonnement en cours de saison , seront déduits du montant les distributions passées)

Partage de la récolte :

Tous les MERCREDIS hors vacances des agriculteurs, **du 7 octobre 2020 au 31 mars 2021**, entre **18h30 et 19h30, 2 allée de la Goëlette, salle Théophile Briant à St Malo**. Les vacances du producteur (incluses dans l'abonnement - 2 semaines) seront indiquées à l'avance à chaque membre abonné.

Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à
le.....

Signature de l'adhérent

Signature du producteur